



**SERVICE PUBLIC  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA VILLE DE FECAMP**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'eau**

**Exercice 2021**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des  
Collectivités Territoriales**

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service .....	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	6
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	7
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	7
1.5.1) Points de prélèvement .....	7
1.6) Volumes produits .....	7
1.6.1) Points de production .....	7
1.6.2) Exportations .....	7
1.7) Bilan des ressources .....	7
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau .....	7
1.9) Nombre de clients .....	8
1.9.1) Répartition de clients par commune .....	8
1.10) Volumes vendus.....	8
1.11) Linéaire du réseau de desserte .....	8
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas) .....	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique .....	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	10
2.2.3) Prix €TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D102.0).....	10
2.3) Recettes d'exploitation .....	11
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	11
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	11
3) Indicateurs de performance d'eau potable .....	12
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS).....	12
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P203.2B).....	12
3.3) Les volumes pour calculer la performance du réseau .....	13
3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	14
Indice linéaire de consommation.....	14
3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	14
3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	14
3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	14
3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la ARS).....	15
3.9) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	15
3.10) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1).....	15
3.11) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2).....	15
3.12) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0).....	15
3.13) Taux de réclamations (CCSPL P155.1) .....	15
4) Financement des investissements .....	16

---

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	16
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	16
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	16
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	16
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	16
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	17
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	17
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	17
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	18

---

## **Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement**

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D101.0** : estimation du nombre d'habitants desservis

**D102.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

**D151.0** : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service

### **Indicateurs de performance**

**P101.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

**P102.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

**P203.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**P104.3** : rendement du réseau de distribution

**P105.3** : indice linéaire des volumes non comptés

**P106.3** : indice linéaire de pertes en réseau

**P107.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

**P108.3** : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**P109.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P151.1** : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

**P152.1** : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

**P153.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P154.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P155.1** : taux de réclamations

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service d'eau potable concerne la Ville de Fécamp ainsi qu'une partie du bourg de Saint Léonard. Une vente d'eau en gros est en place pour le compte du SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest, pour desservir le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville).

Il regroupe donc 3 communes.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service exploité en prestation de service.

Le contrat liant la Régie de l'eau potable de la Ville de Fécamp et le prestataire la société Eaux de Normandie a été notifié le 27 mars 2017 et comprend deux lots :

Lot 1 – Gestion du service de production et de distribution d'eau potable et de ses installations,

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	29 novembre 2017	1. Insertion de prix nouveaux. 2. Facturation des travaux et prestations sur bordereau des prix unitaires.
2	11 décembre 2018	Plan de renouvellement des compteurs.
3	22 octobre 2020	Modification du BPU (ajout de prix complémentaires pour permettre la réalisation de nourrice multi-compteurs sur des branchements existants)
4	01 janvier 2021	Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2022

Lot 2 – Gestion des abonnés du service de l'eau potable.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	18 janvier 2018	Décomposition de prix pour les services de l'eau et de l'assainissement.
2	9 avril 2019	Mise en place d'un mandat d'encaissement Modification du processus de relance des impayés
3	22 octobre 2020	Etablissement d'un DQE des prestations réalisées et facturées sur la base du BPU sur la durée initiale du Marché
4	01 janvier 2021	Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2022

### **1.3) Prestations assurées dans le cadre du service**

<b>La répartition des tâches est la suivante :</b>	
Gestion du service	application du règlement du service
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
	relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers
	facturation
	traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
	de la voirie liée aux ouvrages
	des branchements
	des canalisations
	des clôtures
	des compteurs
	des équipements électromécaniques
	des forages
	des ouvrages de traitement
	du génie civil
	des plantations
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages
	de l'ensemble des ouvrages
	des branchements
	des canalisations
	des captages
	des clôtures
	des compteurs
	des équipements électromécaniques
	des forages
	des ouvrages de traitement
	du génie civil
	des branchements plomb
	des portails
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage
	des installations électriques et informatiques
de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	
des vannes et accessoires hydrauliques	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics
	traitement des boues

#### **1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)**

Le service public d'eau potable dessert 20 078 habitants, soit 19 591 habitants à Fécamp et 1 795 à Saint-Léonard.

#### **1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés**

##### **1.5.1) Points de prélèvement**

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Production 2020 [m <sup>3</sup> ]	Production 2021 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 324 859	1 434 378	+8,3%

#### **1.6) Volumes produits**

##### **1.6.1) Points de production**

Ouvrage	Production 2020 [m <sup>3</sup> ]	Production 2021 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Usine Eau de Gohier	1 256 827	1 369 831	+9,0%

##### **1.6.2) Exportations**

	Importé en 2020 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2021 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Syndicat Fécamp Sud Ouest	160 165	174 729	+9,1%

#### **1.7) Bilan des ressources**

	Eau brute (prélevée) [m <sup>3</sup> ]			Eau traitée (produite) [m <sup>3</sup> ]		
	2020	2021	Variation	2020	2021	Variation
<b>Ressources propres</b>	1 324 859	1 434 378	8,3%	1 256 827	1 369 831	+9,0%
<b>Importations</b>	0	0	-	0	0	-
<b>TOTAL</b>	1 324 859	1 434 378	8,3%	1 256 827	1 369 831	+9,0%

#### **1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention par Délibération	Export	Permanent	SIAEPA de Fécamp Sud Ouest	160 165 m <sup>3</sup> en 2020 174 729 m <sup>3</sup> en 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Durées des contrats prestations

### 1.9) Nombre de clients

Clients	2020	2021	Variation
Nombre de clients domestiques	8 988	8 956	+2,9%
Communaux et administration	43	40	+2,1%
Gros Consommateurs	NR	NR	-
Eaux de Normandie	NR	NR	-
Professionnels	462	472	+8,20%
Eaux en gros	NR	NR	-
Nombre total de clients	9 493	9 468	+0,38%

NR : Non Renseigné

#### 1.9.1) Répartition de clients par commune

Commune	2020	2021
Fécamp	9 493	9 468
Saint Léonard	169	170
Total de clients	9 662	9 638

### 1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2020 (m <sup>3</sup> )	2021 (m <sup>3</sup> )	Variation
Volumes facturés aux abonnés	861 110	879 277	+2,1%
- dont abonnés domestiques	654 840	695 397	+6,19%
- dont abonnés non domestiques	206 270	183 880	-10,85%
Volumes exportés	160 164	174 729	+ 9,1%
Total des volumes vendus	1 021 274	1 054 006	+ 3,20%

La période retenue pour le calcul des volumes est :

1<sup>ère</sup> année civile

la période de relève du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

### 1.11) Linéaire du réseau de desserte

	2020	2021	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en ml	98 865	99 624	+ 0,7%

## 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal de la Ville de Fécamp a adopté la grille tarifaire de la régie du service public d'eau potable par délibération lors de sa séance du 19 juin 2017.

Par ailleurs les prestations facturées aux abonnés sont fixées par le contrat de prestation du 1<sup>er</sup> avril 2017 liant la Ville de Fécamp et la Société Eau de Normandie :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance de pollution domestique est une recette fiscale environnementale perçue auprès des communes par les agences de l'eau.

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Par conséquent, chaque habitant contribue individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie au travers du prix de l'eau.

	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Redevance pour pollution domestique	169 310 €	177 736 €

### 2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

Le service de l'eau potable est assuré en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La collectivité perçoit ainsi la totalité des recettes.

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Variation
Part du prestataire	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	-	-	-
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	-	-	-
Part de la collectivité	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	29,62	29,62	0,0%
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,656	1,656	0,0%
Redevance et taxes	Préservation des Ressources (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,08	0,08	0,0%
	Lutte contre la pollution (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,22	0,22	0,0%
	TVA 5,5%	0,12	0,12	0,0%

### 2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m<sup>3</sup> (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Variation
Prestataire (€)	-	-	-
Collectivité (€)	228,29	228,29	0,0%
Préservation des ressources (€)	9,60	9,60	0,0%
Lutte contre la pollution (€)	26,40	26,40	0,0%
TVA (€) (5,5%)	14,54	14,54	0,0%
Total [€ TTC]	278,83	278,83	0,0%
Prix théorique du m <sup>3</sup> d'eau potable pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup> :	2,32€/m <sup>3</sup> TTC	2,32€/m <sup>3</sup> TTC	0,0%

## 2.3) Recettes d'exploitation

### 2.3.1) Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Surtaxe communale			
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	2 217 234 €TTC	2 123 810 € TTC	
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	2 217 234 €TTC	2 123 810 € TTC	

### 2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes au titre de la prestation production distribution	886 639 €	931 225 €	5.02 %
Recettes au titre de la prestation gestion des abonnés	268 382 €	311 033 €	15.89%
TOTAL	1 155 021 €	1 242 228 €	7.55 %

### 3) Indicateurs de performance d'eau potable

#### 3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Paramètres	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Microbiologiques (P101.1)	46	0	100 %	-
Physico-chimiques P102.1)	47	0	100 %	-

#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P203.2)

Descriptif	Valeur
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures. (10 points)	10
VP 237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée). (5 points)	5
<b>Plan des réseaux (15 points)</b>	<b>15</b>
VP 238 Existence d'un inventaire des réseaux pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques VP 240 Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes cartographique, matériaux et diamètres. (10 points sous conditions)	10
VP 239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres. (1 à 5 points sous conditions)	5
<b>Inventaire des réseaux (30 points)</b>	<b>30</b>
VP 241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	15
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux. (10 points)	10
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée). (10 points)	10
VP 244 - Localisation des branchements sur plan des réseaux.	0

(10 points)	
VP 245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. (10 points)	10
VP 246 - Identification des secteurs de recherche de perte d'eau par les réseaux, date et nature des répartitions effectuées. (10 points)	10
VP 247 - Localisation et identification des interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...). (10 points)	10
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). (10 points)	10
VP 249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux. (5 points)	5
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	<b>65</b>
<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (120 points)</b>	<b>110</b>

### 3.3) Les volumes pour calculer la performance du réseau

Volumes eau brutes prélevés <b>1 434 378 m<sup>3</sup></b>	Volumes eau potable produits <b>1 369 831 m<sup>3</sup></b>	Volumes eau potable distribués <b>1 195 102 m<sup>3</sup></b>	Volumes consommés autorisés <b>924 591 m<sup>3</sup></b>	Volumes eau potable comptabilisés <b>889 591 m<sup>3</sup></b>
-	-	-	-	-
Volumes eau de services production <b>64 547 m<sup>3</sup></b>	Volumes eau potable exportés <b>174 729 m<sup>3</sup></b>	Pertes en réseau <b>270 511 m<sup>3</sup></b>	Volumes consommés sans comptage <b>18 000 m<sup>3</sup></b>	Volumes eau potable livrée gratuitement <b>10 314 m<sup>3</sup></b>
=	=	=	-	=
Volumes eau potable produits <b>1 369 831 m<sup>3</sup></b>	Volumes eau potable distribués <b>1 195 102 m<sup>3</sup></b>	Volumes consommés autorisés <b>924 591 m<sup>3</sup></b>	Volumes de service du réseau <b>17 000 m<sup>3</sup></b>	Volumes facturés <b>879 277 m<sup>3</sup></b>
			=	
			Volumes eau potable comptabilisés <b>889 591 m<sup>3</sup></b>	

Désignation	2020	2021	Variation
Volumes d'eau brute prélevés Gohier (m <sup>3</sup> )	1 324 859	1 434 378	8,3%
Volumes d'eau potable produits Gohier (m <sup>3</sup> )	1 256 827	1 369 831	9,0%
Volumes de service production (m <sup>3</sup> )	50 530	64 547	27,7%
Volumes d'eau exportés (m <sup>3</sup> )	160 165	174 729	9,1%
Volumes mis en distribution (m <sup>3</sup> )	1 114 165	1 195 102	7,3%
Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )	898 628	924 591	2,9%
Volumes consommés sans comptage (m <sup>3</sup> )	17 000	18 000	5,9%
Volumes de service du réseau (m <sup>3</sup> )	16 735	17 000	1,6%
Volumes d'eau potable livré gratuitement (m <sup>3</sup> )	3 783	10 314	172,6%
Volumes comptabilisés (m <sup>3</sup> )	864 893	889 591	2,9%

### **3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 80,25 %.

$$\text{Rendement primaire} = (924\,591 + 174\,729) / 1\,369\,831 * 100 = 80,25\%$$

### **Indice linéaire de consommation**

Ratio entre le volume de pertes, qui est la somme du volume annuel consommés autorisés et du volume annuel exporté, et le linéaire du réseau de desserte : 30,2 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{ILC} = (924\,591 + 174\,729) / (365 * 99,624) = 30,2 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### **3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 8,40 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{IL vnc} = (1\,195\,102 - 889\,591) / (365 * 99,624) = 8,40 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### **3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)**

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume annuel mis en distribution et le volume annuel consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 7,44 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{ILP net} = (1\,195\,102 - 924\,591) / (365 * 99,624) = 7,44 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### **3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 1,21%.

(Le linéaire total de réseau renouvelé est de : 1 500 (2017) + 1 415 (2018) + 1 105 (2019) + 1 245 (2020) + 750 (2021) = 6 015 ml)

$$\text{T moyen} = (6\,015 / 99\,624 / 5) * 100 = 1,21 \%$$

Pour l'année 2021, il est de (750 / 99 624) x 100 = 0,75%

<b>Performance du réseau</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
Linéaire du réseau de distribution (km)	98,9	99,6	0,7%
Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/jour)	5,97	7,44	24,6%
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/jour)	6,91	8,4	21,7%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	29,3	30,2	3,1%
Rendement Grenelle 2 (%)	70,87	71,05	0,3%
Rendement du réseau (%)	83,09	80,25	-3,4%
Obligation contractuelle rendement du réseau (%)	83	83	-

### **3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la ARS)**

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 80%.

### **3.9) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)**

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupure / 1000 abonnés.

### **3.10) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)**

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité) : 24h00.

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : 100 %.

### **3.11) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Durée d'extinction de la dette	-	-

Nous n'avons pas de dette sur le budget de l'eau potable.

### **3.12) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taux d'impayés	5,10%	3,64%

### **3.13) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taux de réclamations global	1,21%	1,25%

## 4) Financement des investissements

### 4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement de 750 ml de conduite pour l'Alimentation en Eau Potable.	275 300 € HT		

### 4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

### 4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2020	2021
Montant des amortissements	115 357 €	155 551 €

### 4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Révision du Schéma Directeur Eau Potable et PGSSE	80 000 €TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de la conduite d'eau alimentant le quartier du Ramponneau	55 800 €TTC

### 4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
<b>Renouvellement des canalisations pour l'alimentation en eau potable :</b> Rue Rollon et Charles Hue (460 ml). Sente Bertin (55 ml).
<b>Maillage des canalisations pour sécuriser l'alimentation en eau potable :</b> Rue Yvon Lamour (235 ml).

## **5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de demandes reçues	23	NR
Créances irrécouvrables	444.89	0
Nombre d'abandon de créance	NR	NR
Montant des abandons de créance	22 557,24 € TTC	0
Versement à un fonds de solidarité	0	0

### **5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT**

<b>Objet des travaux</b>	<b>Montant prévisionnel</b>

## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janv.2021	1 <sup>er</sup> janv.2022	Evolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	-		-
de l'assainissement collectif	-	-	-
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	228,29 €	228,29 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	256,94 €	256,94 €	0,0 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	0,0 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	0,0 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,60 €	9,60 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif			
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	14,54 €	14,532 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif (10%)	27,91 €	27,92 €	0,0 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	278,83 €	278,83 €	0,0 %
pour l'assainissement collectif	307,06 €	307,06 €	0,0 %
<b>Total TTC global</b>	<b>585,89 €</b>	<b>585,89 €</b>	<b>0,0 %</b>
Prix du m <sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup>	<b>4,88 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>4,88 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>0,0 %</b>

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
**4,88 €/m<sup>3</sup> TTC.**